Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260123-20260103-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 12
Absents : 7
Pouvoirs : 5
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 23 janvier 2026

.....

Date de la convocation :
15 janvier 2026
Date d'affichage de la convocation :
17 janvier 2026
Date de la publication de la délibération :
28 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le 23 janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. Stéphane SIMON, Adjoint au Maire.

Etaient présents : S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, L. COLAS, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : D. LE GOFF, excusé, pouvoir à S. SIMON ; M. BARGAIN, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. JOUAN, excusée ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/01/03

BIEN COMMUNAL SITUE 30 RUE DE BRETAGNE : DEMANDES DE SUBVENTIONS (ACQUISITION + TRAVAUX)

Constatant une fragilisation de l'offre commerciale de proximité avec la fermeture en septembre 2025 de l'unique boulangerie, service essentiel à la population, la commune a souhaité acquérir un ensemble immobilier en centre bourg composé de locaux commerciaux vacants depuis plusieurs années.

En valorisant du foncier existant, ce projet s'inscrit dans une démarche globale de revitalisation du centre-bourg, de soutien à l'économie locale et d'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Par délibération du 26 septembre 2025, le Conseil Municipal décidait d'acquérir l'ensemble immobilier situé 30 rue de Bretagne en vue notamment de l'installation d'une boulangerie.

L'installation d'une boulangerie constitue un service essentiel pour la population, en particulier pour les personnes âgées ou sans moyen de transports, les familles et les nouveaux habitants attirés par une vie locale active et participe au dynamisme quotidien du bourg.

Il est précisé que cette acquisition permet :
- de réduire la vacance commerciale,
- de remettre en valeur un bâtiment situé en secteur stratégique (jugé par l'architecte des bâtiments de France comme bâti de qualité ne pouvant être déconstruit),
- favoriser la fréquentation du bourg,
- créer une dynamique favorable à l'installation d'autres activités

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser à présent le Maire à solliciter des subventions qui permettront de réduire l'impact financier pour la Commune, de sécuriser l'opération et de rendre possible une rénovation qualitative répondant aux objectifs environnementaux.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260123-20260103-DE

Plusieurs dispositifs de financement peuvent être sollicités :
- l'aide apportée par le Département du Finistère, par le biais d'une enveloppe triennale par EPCI, finance les projets importants des communes et des EPCI intitulée Pacte Finistère 2030 – volet 2.
- la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), subvention d'investissement attribuée par le préfet, finance des projets relevant des domaines économique, social, environnemental, touristique ou le maintien / développement des services publics en milieu rural.
- le dispositif Bien vivre partout en Bretagne proposé par le Conseil régional de Bretagne, par le biais d'une convention signée avec l'EPCI, finance les projets d'études et/ou projets d'investissement des communes relevant des domaines de l'habitat, des services de proximité et des transitions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à procéder aux démarches administratives en vue des travaux à réaliser sur le bien communal situé 30 rue de Bretagne dans le cadre notamment de l'installation d'une boulangerie,
- AUTORISE le Maire à solliciter une aide financière du Département dans le cadre du dispositif Pacte Finistère 2030 – volet 2 pour l'acquisition du bien,
- AUTORISE le Maire à solliciter une aide financière du Département dans le cadre du dispositif Pacte Finistère 2030 – volet 2 ainsi qu'une aide financière dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de rénovation,
- AUTORISE le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Région dans le cadre du dispositif Bien vivre partout en Bretagne.

L'adjoint au Maire,	La secrétaire de séance,
Stéphane SIMON	Catherine L'HARIDON